

"DEUX BANQUES: UN SEUL BUT"

Traduction d'une allocution prononcée par  
le Gouverneur de la Banque du Canada, M. J.E. Coyne,  
à une réunion conjointe du Canadian Club et du Board of Trade,  
à Vancouver, le 29 juin 1960

## "DEUX BANQUES: UN SEUL BUT"

(Causerie de M. J.E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, prononcée à Vancouver le 29 juin 1960, à une réunion conjointe du Canadian Club et du Board of Trade.)

---

Depuis deux jours, les administrateurs de la Banque du Canada et de la Banque d'expansion industrielle tiennent à Vancouver leur réunion régulière de juin. C'est pour deux raisons que, de temps à autre, ces réunions ont lieu en dehors d'Ottawa, dans différentes parties du pays. C'est à la fois pour permettre aux administrateurs de mieux connaître la population et la situation économique des diverses régions du Canada et pour saisir l'occasion de renseigner le public sur la fonction des deux banques, dans l'espoir de faire mieux comprendre ce qu'elles cherchent à accomplir et comment elles fonctionnent.

La Banque d'expansion industrielle a pour attributions, c'est bien connu, de prêter des capitaux, pour un certain nombre d'années, à une grande variété d'entreprises commerciales. On a parfois la fausse impression que la Banque du Canada se complait dans une activité stérile, c'est-à-dire qu'elle empêche les autres de faire des prêts. De fait, c'est une des tâches essentielles de la Banque du Canada de mettre à la disposition des banques à charte une somme, croissante au cours des années, de réserves en espèces, afin qu'elles puissent donner de l'expansion à leurs prêts et à leurs placements de toute sorte. Il y aura toujours des divergences de vues sur ce que doit être le rythme d'expansion le plus souhaitable et à quel moment l'expansion doit être

le plus stimulée, et il y a lieu d'encourager, plutôt que d'entraver, la plus large discussion possible de ces questions, de sorte qu'elles soient l'objet d'une controverse objective parmi les gens bien informés.

Je parlerai en premier lieu de l'oeuvre de la Banque d'expansion industrielle, afin de faire ressortir, si je puis, l'intérêt que les administrateurs et la direction des deux banques accordent à leur tâche féconde de stimuler, d'encourager et d'aider l'économie de la nation, la croissance et l'essor de l'industrie canadienne, le maintien de l'embauchage intégral dans la mesure où l'on puisse y arriver par une action sur la monnaie et le crédit, et le relèvement le plus fort possible, d'une année à l'autre, du niveau de vie réel du peuple canadien. La Banque du Canada et la Banque d'expansion industrielle sont dirigées par un seul et même Conseil d'administration et par le même fonctionnaire supérieur. Elles ont en définitive les mêmes objectifs, encore qu'elles opèrent avec des méthodes tout à fait différentes.

La Banque d'expansion industrielle a été instituée en 1944 par une loi du Parlement, afin de tenter de combler ce qui était généralement reconnu comme une lacune de la structure financière du Canada, lacune que les institutions privées, selon toute apparence, ne voulaient ou ne pouvaient guère combler. La fonction de la Banque est d'aider au développement d'entreprises industrielles, de petite ou moyenne grandeur, qui ont besoin pour un nombre fixe d'années de nouveaux capitaux, mais qui à cause de leur peu d'importance relative ou d'une puissance de gain insuffisamment établie, ou pour d'autres raisons, ne peuvent espérer trouver l'apport nécessaire de capitaux par la vente

sur le marché d'une émission d'obligations ou d'actions ou d'autres sources du secteur privé. (Lorsqu'on peut obtenir du secteur privé les capitaux qu'il faut, à des modalités et à des conditions qui soient raisonnables dans les circonstances, la Banque d'expansion industrielle n'est pas autorisée à intervenir.) La Banque d'expansion industrielle a été constituée une filiale de la Banque du Canada, qui en est le propriétaire absolu, afin qu'elle puisse bénéficier de l'appui financier et de l'indépendance relative que le Parlement avait déjà accordés à la Banque du Canada. Elle n'est pas destinée, néanmoins, à opérer à perte, si ce peut être évité, ou de faire des prêts qui s'apparentent à des subsides. Elle ne peut être utile aux emprunteurs à qui elle consent des avances, et servir l'ensemble de la nation, que si les emprunteurs sont de la sorte assurés d'une exploitation heureuse et rentable et qu'ils puissent rembourser leur emprunt en un temps raisonnable.

Il n'y a pas lieu de craindre qu'une telle institution ne soit en rien la rivale des banques à charte, ni par l'ampleur ni par le caractère de son activité. Le nombre s'accroît des petites entreprises qui ont recours à la Banque d'expansion industrielle pour leur financement, et nous espérons qu'il augmentera plus vite à l'avenir, mais ce ne sera jamais une forte proportion de l'ensemble des petites entreprises de toutes sortes, dont la plupart n'ont pas besoin ou ne pourraient pas légitimement bénéficier de prêts de capitaux à terme fixe. Les banques à charte, elles, assurent aux entreprises de toute sorte des prêts

pour l'exploitation courante et de plus en plus elles se préoccupent des besoins de la petite entreprise. La Banque d'expansion industrielle n'est pas appelée à fournir des capitaux de cette nature, c'est-à-dire des prêts pour l'exploitation. A la vérité, chaque fois que la Banque d'expansion industrielle consent un prêt en capitaux d'immobilisation, l'emprunteur a déjà, pour les besoins courants de son exploitation, une ouverture de crédit auprès d'une banque à charte. Néanmoins, les banques à charte jusqu'ici ont consenti aux petites entreprises bien peu de prêts à long terme et elles ne sauraient être appelées à le faire. D'après notre expérience, c'est là la fonction d'une institution spécialisée telle que la Banque d'expansion industrielle.

Parmi les entreprises commerciales habilitées à emprunter de la Banque d'expansion industrielle, il ne faut pas compter seulement les manufacturiers et ceux qui transforment un produit, mais aussi, et en grand nombre, une grande variété de fonctions industrielles et de services. En somme, est admissible à emprunter toute entreprise commerciale qui, de par sa nature, a besoin d'employer des machines et de l'outillage pour fins de production ou aux fins d'une production auxiliaire, y compris bien sûr le transport sous toutes ses formes, l'installation, la vérification et la réparation des machines et du matériel, le nettoyage et l'emballage, l'entreposage frigorifique ou général, l'exploitation d'une mine ou d'une carrière, la production et la distribution de l'électricité, l'industrie du bâtiment, les services de génie et de technique, y compris la recherche scientifique: d'une façon générale, toute l'activité humaine

à l'exception de l'agriculture, de la pêche, des carrières libérales, du commerce de détail et de gros et des entreprises relatives à l'hôtellerie, au tourisme et au divertissement.

A mesure que les services de la Banque étaient mieux connus, son chiffre d'affaires a progressé à un rythme accéléré. Au cours des quatre dernières années, le nombre des prêts consentis chaque année à de nouveaux emprunteurs a triplé, et pendant les trois premiers trimestres de l'exercice courant, qui se termine le 30 septembre, nos nouveaux prêts sont en augmentation de 30 p. 100 au moins par rapport à la même période de l'an dernier. Fin du dernier exercice, la Banque avait des prêts en cours, compte tenu de ses engagements, à l'égard de 1,609 entreprises industrielles distinctes. Le nombre des prêts de \$200,000 ou moins est de 93 p. 100 du total; celui des prêts de \$25,000 ou moins, de 43 p. 100. Au cours des années passées, il va sans dire, bien d'autres prêts ont été consentis et remboursés. Dans nombre de cas, d'anciens emprunteurs qui ont eu du succès reviennent pour un second ou un troisième prêt, de sorte que les plus prospères d'entre eux, s'ils visent à une plus grande expansion de leurs affaires, en arrivent au point qu'ils sont en état de vendre au public des obligations ou des actions et qu'ils n'ont désormais plus besoin des services spécialisés de la Banque d'expansion industrielle.

La Banque a douze bureaux à travers le pays, dont six ont été ouverts au cours des deux dernières années. Son personnel groupe un effectif de

200 hommes et femmes: préposés au crédit, ingénieurs, avocats, comptables, experts en assurance et autres employés. Elle se contente d'un léger bénéfice, et jusqu'ici elle a eu la main heureuse dans ses prêts, de sorte que les pertes à cet égard sont minimales. Toutes les pertes subies jusqu'ici et la réserve spéciale pour pertes qui s'est accumulée à raison d'une estimation des difficultés futures possibles ne représentent que 1.3 p. 100 de l'ensemble des prêts consentis ou qui apparaissent actuellement dans les livres en tant qu'engagements. La Loi prévoit que tous les bénéfices de la Banque, une fois qu'on a mis de côté une provision pour parer aux pertes possibles, seront versés à un fonds de réserve général, qui est naturellement remployé dans les opérations de prêts de la Banque. Outre les ressources fournies par la Banque du Canada et le fonds de réserve constitué par l'accumulation des bénéfices d'exploitation, la Banque se procure des capitaux, par l'émission de ses propres obligations, au fur et à mesure qu'elle en a besoin pour ses prêts. Jusqu'ici ces titres ont été vendus seulement à la Banque du Canada, à des taux d'intérêt qui sont quelque peu supérieurs au taux correspondant des titres du Gouvernement du Canada, mais on espère qu'en temps propice la Banque d'expansion industrielle se procurera les capitaux dont elle a besoin par la vente au public de ses obligations au taux d'intérêt régnant sur le marché à l'égard de telles valeurs.

Il peut intéresser un auditoire de Vancouver de savoir qu'au cours des cinq dernières années les prêts consentis en Colombie-Britannique se sont élevés à 17 p. 100 pour le nombre et à 18 p. 100 pour le montant, par

rapport à l'ensemble du pays. Ces dernières années, le montant moyen des prêts a diminué: environ de \$50,000 en 1959, tant pour l'ensemble du pays qu'en Colombie-Britannique.

En résumé, les conditions requises pour emprunter de la Banque d'expansion industrielle sont que l'entreprise commerciale soit d'ordre industriel, au sens de la loi, que les capitaux requis ne puissent pas être obtenus d'autres sources à des modalités et conditions raisonnables, que les propriétaires de l'entreprise aient eux-mêmes constitué un capital assez important et propre à assurer la sécurité des avances de la Banque, que l'entreprise ait en apparence des chances raisonnables de réussir, que son exploitation sera suffisamment rentable pour rembourser le prêt en un certain nombre d'années. A ce propos, la Banque a été témoin de la confirmation répétée de deux principes fondamentaux qui régissent les prêts de cet ordre. Il est nécessaire en premier lieu que l'entreprise repose sur une gestion habile pour que le prêt porte fruit, c'est-à-dire qu'il sera utile à l'emprunteur qui le remboursera en un temps raisonnable. L'autre principe, que j'ai déjà mentionné, est l'importance et le caractère du placement du propriétaire dans sa propre entreprise. L'emprunteur ne tirerait qu'un bénéfice illusoire et temporaire de son emprunt si ces deux conditions essentielles du succès étaient absentes. Néanmoins, à notre avis, ces deux conditions se retrouvent dans des milliers de petites et moyennes entreprises au Canada et nous sommes prêts et désireux d'accorder toute l'assistance possible à des entreprises de ce genre.



La Banque d'expansion industrielle a maintenant quinze ans d'existence. La Banque du Canada est son aînée de dix ans. L'institut central canadien a été établi par suite de l'étude et du rapport de la Commission royale MacMillan. Les buts de la Banque et les directives générales que le Parlement a tracés à la direction se trouvent au préambule de la Loi sur la Banque du Canada, qui est ainsi conçu:

"Considérant qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'étalon monétaire national et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'oeuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement de favoriser la prospérité économique et financière du Dominion: ..."

A l'origine, la Banque avait des actionnaires privés, qui pouvaient toucher un dividende de  $4\frac{1}{2}$  p. 100 au plus, mais après quelques années, en une opération en deux étapes, le gouvernement avait racheté toutes les actions de la Banque, de sorte que tous les bénéfices ont été virtuellement versés à l'Etat. Au bout de 25 ans, à la fin de 1959, ces versements se chiffraient par 675 millions de dollars. Ces bénéfices ont été réalisés par la Banque du Canada, il va sans dire, grâce à l'intérêt qu'elle a retiré des obligations de l'Etat, qu'elle avait en portefeuille et qu'elle avait acquises sur le marché, étant donné le besoin grandissant de la circulation dans le public des billets de la Banque du Canada et de la nécessité d'accroître les réserves en espèces des banques à charte. Les billets émis et les dépôts à la Banque du Canada, qui sont

presque exclusivement fournis par les banques à charte et qui ne portent pas intérêt, se chiffrent à l'heure actuelle par environ 2.6 milliards de dollars, et les titres de l'Etat dans le portefeuille de la Banque du Canada sont à peu près du même ordre. De fait, les billets émis par la Banque et les dépôts que les banques à charte maintiennent auprès de l'institution centrale font contrepartie à un égal montant de la dette, en cours et portant intérêt, du Gouvernement du Canada, de façon à réduire d'autant le fardeau réel de l'intérêt sur la dette publique.

La somme de la monnaie entre les mains du public en général peut se décrire comme le stock d'argent, dans le sens le plus étroit du terme; l'autre élément principal des ressources monétaires au Canada consiste dans les soldes des dépôts aux banques à charte. L'institution centrale ne détermine pas la quantité distincte de la somme de monnaie en circulation; elle donne tout simplement libre cours, sous la forme de billets, à cette partie relativement faible de l'ensemble de la masse monétaire que le public décide, au gré de sa convenance, de détenir sous cette forme à n'importe quel moment donné. L'institut central, néanmoins, détermine en gros le chiffre global des dépôts bancaires plus la monnaie, en raison d'une disposition que le Parlement a mise dans la loi qui régit les banques à charte. La Loi sur les banques prévoit qu'elles doivent détenir une réserve en espèces égale en moyenne à 8 p. 100 de leur passif-dépôts au Canada, et leurs réserves en espèces à cette fin ne peuvent être constituées que par les billets de la Banque du Canada qu'elles détiennent

elles-mêmes, plus leurs comptes en dépôt auprès de la Banque du Canada. Lorsque la Banque du Canada achète des titres sur le marché libre, le paiement qu'elle verse pour acquérir ces valeurs se traduit par l'augmentation du dépôt à la Banque du Canada de l'une ou l'autre des banques à charte, dont l'utilisation, à moins que d'autres facteurs n'interviennent, permet en fin de compte aux banques à charte, en tant que groupe, d'accroître leurs prêts et leurs placements, d'une part, et leur propre passif-dépôts d'autre part, de  $12\frac{1}{2}$  fois l'augmentation de leur dépôt à la Banque du Canada. En réalité, il ne peut y avoir d'augmentation des réserves en espèces globales du réseau bancaire, et par voie de conséquence de l'accroissement de l'actif et du passif-dépôts des banques à charte en tant que groupe, à moins que la Banque du Canada ne soit disposée d'accroître son portefeuille de valeurs, ou à moins que quelque autre changement ne se produise à l'actif et au passif de la Banque du Canada, ce qui en général n'a qu'une influence insignifiante.

Pour ceux qui s'intéressent à cette question des rapports entre les banques et l'institut central, il importe de comprendre que la faculté qu'ont les banques à charte d'accroître leur passif-dépôts, ce qui sert autrui sous forme de monnaie, ne diffère en rien, en principe, de la liberté qu'a toute autre personne ou société solvable d'augmenter ses dettes. La faculté des banques à charte en tant que groupe d'accroître leur passif est cependant légalement restreinte par une condition qui ne s'applique pas aux autres personnes ou entreprises, étant donné que la Loi sur les banques les oblige

à garder un pourcentage fixe de leurs réserves en espèces et qu'au surplus il est impossible que l'augmentation des réserves en espèces globales, du moins en la forme particulière requise, puisse découler des dispositions unilatérales prises par les banques elles-mêmes, ou par tout autre que l'institution centrale.

Dans l'exercice de ses fonctions pendant les 25 dernières années, qui embrassent la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et d'autres périodes qui ont connu de grands changements dans le domaine de la monnaie et du crédit, le niveau des prix et plusieurs facteurs économiques, l'actif global de la Banque du Canada a plus que décuplé, au regard des 250 millions du début, alors que la somme globale de monnaie en circulation plus les dépôts des banques à charte se sont accrus de deux milliards à peine, fin 1934, à plus de 13 milliards de dollars à la fin de l'année dernière. Une bonne part de cette somme d'argent consiste en dépôts assez inactifs, les dépôts d'épargne en particuliers. Le montant de l'argent inactif varie de temps à autre, et naturellement lorsqu'il y a une forte demande pour l'emploi de l'argent et du crédit, il y a une tendance manifeste que l'argent inactif trouve à s'employer, soit à cause d'une plus forte dépense de la part des propriétaires de ces dépôts, soit par suite des offres attrayantes que ceux qui désirent emprunter font aux propriétaires de ces dépôts inactifs pour les décider à les convertir en prêts ou en placements. L'institution centrale ne doit pas perdre de vue qu'en tout temps, à des degrés variables, il existe une forte quantité d'argent

temporairement inactif mais actif en puissance, qui peut devenir réellement actif et augmenter effectivement la masse monétaire sans aucune autre intervention de la part de la Banque centrale. De plus, il y a d'autres genres de dépôts dans des institutions autres que les banques à charte, de même que d'autres actifs liquides qui sont entre les mains de diverses personnes et entreprises qui se rapprochent tellement de l'argent qu'on les appelle souvent des succédanés de l'argent, et ces derniers ne sont assujétis à aucune des formalités qui permettent à la Banque du Canada de contrôler le montant de leurs réserves en espèces. Dans la pratique, donc, la quantité d'argent en emploi ne peut se mesurer avec exactitude et elle ne peut être assujétie qu'à un contrôle partiel. La direction d'une banque centrale ne peut pas reposer sur une science exacte, et le fonctionnement de l'institut central doit tenir compte de plusieurs tendances et facteurs, y compris les probabilités, en plus d'étalons statistiques de certains types d'actif et de passif financiers.

D'un autre côté, pour correspondre à l'ensemble des dépôts en banque qui représentent l'argent entre les mains du public, il y a naturellement l'actif des banques à charte, c'est-à-dire leurs prêts et placements. Ceux-ci peuvent être et sont habituellement accrus par les banques à charte si les transactions de la Banque du Canada résultent en une augmentation des réserves en espèces de l'ensemble du réseau bancaire. De même, le total des prêts et des placements des banques subirait une contraction si les dispositions prises par la Banque du Canada se traduisaient par une diminution des réserves en espèces de

l'ensemble du réseau bancaire. La tendance à long terme a naturellement été nettement à la hausse, et jamais en une année la tendance a été à la baisse, quoique à certains moments, lorsque l'institut central estimait qu'aucun autre encouragement à l'expansion du crédit n'était à souhaiter, il y a eu contraction des réserves en espèces du réseau bancaire et par conséquent compression des prêts et placements des banques à charte.

Dans le cadre de l'ensemble de leurs prêts et placements, les banques sont en mesure de varier la proportion de chaque catégorie et en particulier, étant donné que les banques détiennent normalement un gros paquet d'obligations de l'Etat, elles peuvent, si elles le jugent à propos, réduire leur portefeuille de ces obligations en en vendant sur le marché et accroître le chiffre de leurs prêts même si leur actif global n'a pas augmenté.

C'a été un fait significatif, de la période d'après-guerre en tous cas, qu'au moment de la régression des affaires les prêts et placements des banques à charte ont augmenté, l'augmentation se produisant en premier lieu sous la forme de plus forts achats des titres du gouvernement par les banques. A mesure que la reprise des affaires prenait de l'ampleur et que la demande pour les prêts s'accroissait, l'ensemble de l'actif des banques a eu tendance à s'équilibrer, mais les banques ont continué pendant quelque temps à augmenter le chiffre de leurs prêts et elles n'ont pu le faire que parce qu'elles ont pu trouver des acheteurs pour de gros paquets d'obligations du gouvernement. J'ai déjà dit à plusieurs reprises qu'il était malheureux qu'il se produise d'aussi gros changements dans le rapport des prêts des banques à leur actif global et des

changements de même amplitude dans l'autre sens à l'égard du portefeuille des banques en obligations du gouvernement, et qui à la vérité ont été rendus possibles par les changements que les transactions de la Banque du Canada sur le marché des valeurs ont causés dans les réserves en espèces des banques à charte. Il ne serait pas souhaitable que des changements d'une telle amplitude se répètent à l'avenir, et j'ai confiance que cela ne se produira pas. Une plus grande stabilité des prêts des banques et des autres institutions prêteuses serait à l'avantage de tous les intéressés.

Il peut être intéressant d'examiner ce qui s'est passé dans ce domaine en ces derniers temps. On se rappellera qu'au début de la régression, vers la fin de 1957, les prêts bancaires ont eu tendance à décroître par suite de la compression de la demande. Les autres placements d'ordre non-gouvernemental, telles les hypothèques, ont augmenté, mais de septembre 1957 à septembre 1958 il n'y a pas eu augmentation du total des prêts et des placements d'ordre non gouvernemental des banques à charte. Il y a eu, cependant, une très forte augmentation, plus de 1,350 millions de dollars, dans le portefeuille des banques en titres du Gouvernement du Canada, soit à peu près l'augmentation de la masse monétaire au cours de la même période. Cette expansion a été facilitée par la Banque du Canada, en partie afin d'encourager la reprise des affaires, et en partie pour des raisons que j'ai déjà exposées ailleurs, qui avaient trait aux sérieux problèmes que posait la gestion de la dette publique, qui ont cependant été surmontés en grande partie grâce au succès de l'emprunt de conversion à l'automne 1958.

Depuis la fin de septembre 1958, il n'y a pas eu de tendance persistante ou de quelque importance, soit à la hausse soit à la baisse, dans la masse monétaire ou l'actif global des banques à charte. Il y a eu cependant un très grand changement dans la composition de ces actifs. L'augmentation de 1,350 millions de dollars dans le portefeuille des banques en titres du gouvernement, que j'ai déjà mentionnée, avait été largement renversée en septembre 1959, et le produit de ces ventes de valeurs du gouvernement, par les banques au public, a rendu possible une hausse équivalente des prêts et des placements d'ordre non gouvernemental des banques. Ce fut une augmentation des prêts exceptionnellement forte pour une telle période; le rythme de l'augmentation a paru plus accentué qu'il n'était souhaitable et certainement plus élevé que ce que les ressources des banques pouvaient soutenir pendant longtemps. De fait, en août et septembre de l'an dernier, les banques ont mis un cran d'arrêt à leurs prêts. Il s'en est suivi une baisse substantielle du total des prêts en cours, en partie à cause de la saison, mais en partie, semble-t-il, parce qu'un bon nombre d'ouvertures de crédit, plus tôt en 1959, avaient un caractère d'anticipation ou avaient été des emprunts qui pouvaient se consolider et se sont consolidés depuis par des émissions de titres sur le marché de la part des plus gros clients des banques. A tout événement, de la mi-août 1959 à la mi-février 1960, il y a eu diminution de 450 millions dans les prêts généraux des banques, c'est-à-dire dans le total des prêts courants aux entreprises commerciales,



aux particuliers et aux cultivateurs. Depuis la mi-février, le total des prêts généraux des banques s'est élevé de nouveau de 250 millions de dollars, ce qui est une hausse à peu près normale pour cette saison de l'année.

En dépit des exagérations dont la compression du crédit a été l'objet, les banques ont continué de prêter au monde des affaires et aux particuliers. De nouvelles entreprises se sont établies et elles ont emprunté des banques; les entreprises existantes dont les affaires se développaient et qui étaient du genre de celles qui sont normalement financées par le crédit bancaire ont réussi à emprunter aux banques. Les banques se sont occupé en particulier des petites entreprises, sachant que ces entreprises n'ont pas accès aux autres sources de la finance, telles que la vente au public d'actions et d'obligations par les grandes sociétés. Depuis l'automne dernier, les banques ont aussi accru leur portefeuille en bons du Trésor et en obligations de l'Etat (aussi leurs prêts hypothécaires en cours, à cause d'engagements antérieurs, parce que les nouveaux prêts de cette catégorie ont été une quantité négligeable), et elles ont fait une quantité considérable de prêts personnels, remboursables par versements, à des personnes désireuses d'acheter à crédit des biens de consommation. L'expansion rapide du crédit à la consommation ne peut guère être considérée un facteur de progrès stable et l'emploi du crédit bancaire à cette fin ne peut évidemment pas avoir priorité sur le secteur des prêts commerciaux ordinaires. Que les banques aient choisi d'employer ou de remployer des fonds à de telles fins, cela indique qu'elles ont suffisamment de fonds à

prêter aux producteurs, aux distributeurs et aux entreprises de service, c'est-à-dire pour des fins qui leur sont essentielles.

J'aimerais faire une mention spéciale des tendances récentes qui se manifestent dans le domaine des prêts aux petites entreprises. La Banque du Canada obtient des banques, à tous les trois mois, des rapports qui font voir la répartition des diverses catégories de prêts et qui indiquent séparément le montant des prêts de moins de \$100,000 et de ceux de plus de \$100,000. En septembre 1959, les prêts de la catégorie inférieure étaient au total de 150 millions plus élevés que le sommet atteint en septembre 1957, soit une hausse de 17 p. 100, alors que les prêts de plus de \$100,000 avaient augmenté de 80 millions de dollars, soit 4 p. 100. De septembre 1959 à mars 1960, la catégorie des petits prêts n'avait pour ainsi dire pas changé, lorsque la tendance saisonnière eut été normalement à la baisse. Par contre, les prêts de plus de \$100,000 avaient fléchi de 130 millions de dollars pendant la même période de six mois. D'après les indices que nous avons, l'augmentation des prêts, depuis la fin de mars, s'est produite surtout dans la catégorie des prêts de moindre importance.

Au cours des derniers mois, les conditions ont été meilleures dans l'ensemble sur les marchés financiers, de même que dans le domaine du crédit bancaire. Le fait que le budget du gouvernement fédéral est maintenant équilibré est un événement de haute importance, qui réduit

grandement la demande de fonds, particulièrement en ce qui concerne le marché des valeurs. Cela laisse plus de liberté aux autres emprunteurs possibles. Dans le même temps, il y a eu augmentation des ressources pour prêts et placements fournies par des personnes et des institutions autres que les banques à charte. Les épargnes des particuliers et des sociétés s'accroissent chaque année de fortes sommes, et nombre d'institutions financières à qui l'on confie des épargnes personnelles ont cette année plus d'argent que jamais à placer. La quantité de biens liquides de toute sorte que détient le public à l'heure actuelle est très grande et il est évident que l'attitude a changé en ce qui concerne l'achat des obligations du gouvernement et des autres titres à revenu fixe de première valeur. Ces contingences économiques ont suscité une baisse sensible des taux d'intérêt à l'égard de ces valeurs au cours des cinq derniers mois, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Etant donné cette amélioration de la situation du crédit, à la fois sous le rapport de l'offre et de la demande, et à cet égard grâce en particulier à la forte réduction des besoins du gouvernement fédéral, il serait difficile de prétendre que la somme globale d'argent et de crédit à la disposition de l'ensemble de la nation est insuffisante pour son essor économique et le plein emploi de ses ressources matérielles. Je serais le dernier à me dire satisfait du degré de chômage qui existe aujourd'hui, ou de n'importe quel degré de chômage mais je ne crois pas que le chômage qui existe aujourd'hui en certains endroits et dans certaines industries témoigne d'une insuffisance générale de la

puissance d'achat, du crédit ou de l'argent. Ce semblerait plutôt être le symptôme de problèmes économiques particuliers à certaines localités et à certains domaines de l'activité qui demandent des solutions plus étudiées et qui ne seraient pas résolus par l'accroissement de la masse monétaire ou l'expansion du crédit ou de la puissance d'achat dans l'ensemble de l'économie nationale. La continuation de nos importations de biens et de services en bien plus grande quantité que nos exportations de biens et de services est une nouvelle preuve que la demande ne fait réellement pas défaut au Canada, mais plutôt que la dépense est beaucoup plus grande que la production. Si la production canadienne pour exportation éprouve des difficultés à faire concurrence sur les marchés d'exportations ou si la production canadienne pour consommation intérieure a peine à concurrencer les produits importés, les défauts de l'exploitation ne seront pas corrigés par l'expansion monétaire au Canada.

L'attachement aux principes de la saine monnaie peut paraître vieux jeu à certains, mais ce n'est pas une question d'orthodoxie ou de tradition, ce n'est pas une question de s'attacher à un fétiche, ce n'est pas une question de contrecarrer le progrès économique ou de freiner l'activité économique. Le maintien d'une solide situation monétaire, d'une saine monnaie, est en soi une force féconde qui est essentielle à la continuation du progrès économique. L'objet d'une politique monétaire au pays est d'aider et d'encourager l'essor et l'expansion maximums de l'économie, et un niveau de vie plus élevé, non pas

pour de courtes périodes ou par soubresauts, mais sur une base stable, pendant de longues périodes, et sans les tensions et les injustices sociales et les dérangements économiques qui sont la conséquence de l'inflation. Ne nous laissons pas bernier par l'idée que l'abondance de l'argent facilite la production ou la vente, au pays ou à l'étranger. Une saine monnaie doit être le fondement de toute politique financière et économique, si l'économie elle-même doit être saine, progressive et équitable pour tous les membres de la communauté.